



BRETAGNE SUD HABITAT

Mise en ligne le : 28-10-2022 jusqu'au : 28-12-2022

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2022	
En exercice	23	Date de la convocation	29 09 2022
Quorum	16		
Présents	22	N° de la délibération	3. CA 2022 10 19
Représentés	0	Service	Direction générale
Votants	22		

OBJET	Autorisation du Directeur général de cumuler ses fonctions avec une autre activité de direction générale
Le 19 octobre 2022 à 14h30, les membres du Conseil d'administration se sont réunis dans les locaux de Morbihan Energies, 27 rue de Luscanen (Salle Henri LE BRETON), 56000 Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.	

Délibération du CA du 24.01.2013	Contrat de travail du Directeur Général
----------------------------------	---

Participants (22) : Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Marie-Jo LE BRETON, M. Nicolas JAGOUDET (ne vote plus à partir de la délibération N°15), M. Pierre GUEGAN, Mme Myrienne COCHE, M. David ROBO (ne vote plus à partir de la délibération N°9), Mme Stéphanie DOYEN, Mme Christine LE STRAT, M. Olivier HOUSSAY, M. Marc BOUTRUCHE, Mme Elise DEMAY, M. Jean-Jacques TROMILIN, M. Jérôme PINSARD, M. Bernard CAUDAL, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Dominique RIO, M. Hervé JEGO, M. Jean-Noël TEXIER, M. David HADJEB, Mme Cécile FRANCHET (ne vote plus à partir de la délibération N°11), M. Loïc HIRRIEN,

Excusée (1) : Mme Soizic PERRAULT (vote à compter de la délibération N°5).

EXPOSÉ :

A la suite du départ à la retraite de Monsieur Louis LE BELLEGO, le 28 février 2022, la Direction générale par intérim de Vannes Golfe Habitat a été confiée à Monsieur Stefan PIETRZAK.

Lors du dernier Conseil d'administration de Vannes Golfe Habitat, le 18 octobre 2022, Madame Hortense LE PAPE, Présidente de Vannes Golfe Habitat, a informé le Conseil de la volonté de Monsieur Stefan PIETRZAK de cesser ses fonctions de Directeur général par intérim et a proposé la nomination à ce poste de Monsieur Erwan ROBERT, sous réserve que cette nomination soit autorisée par le Conseil d'administration de Bretagne Sud Habitat.

DELIBERATION :

Vu les articles R. 421-16 et R. 421-17 du CCH relatifs aux attributions du Conseil d'administration et du Président ;

Vu l'article R. 421-13 du CCH relatif au fonctionnement du Conseil d'administration ;

Vu les articles L. 421-12 à L. 421-12-2 du CCH relatifs au Directeur général, et notamment l'article L. 421-12-1 ;

Vu les articles R. 421-19 à R. 421-20-7 du CCH relatifs au Directeur général ;

Vu l'article L. 121-3 du Code de la fonction publique, l'article L. 123-1 et le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, afférents aux conditions de cumul d'activité des agents publics ;

Vu la demande de cumul d'activité présentée à Madame la Présidente par Monsieur ROBERT le 6 octobre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de Vannes Golfe Habitat du 20 septembre dernier ;

Considérant que dans les conditions posées par l'article L. 421-12-1 du CCH, le Directeur général d'un Office public de l'habitat peut occuper une autre fonction de direction au sein d'un organisme d'habitations à loyer modéré au sens de l'article L. 411-2, dès lors qu'elle n'est qu'accessoire et ne donne lieu à aucune rémunération supplémentaire ;

Le Conseil d'administration, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention : Mme Cécile FRANCHET) :

- autorise Monsieur ROBERT à assurer la Direction générale de VANNES GOLFE HABITAT à compter du 21 octobre 2022, à titre gracieux et accessoire,
- octroie la présente autorisation jusqu'au 31 décembre 2022, autorisation qui ne pourra être renouvelée le cas échéant que de manière expresse.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,



Marie-Hélène HERRY